



MAIRIE de SAINT-CANNAT
13760

Séance du 20 décembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	15
Représentés	11

N° 2023-089

Demande de subvention à la DRAC pour la réhabilitation de la salle Yves Montand

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le jeudi quatorze décembre deux mille vingt-trois conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Jacky GERARD, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. GERARD, J. LEVI VALENSI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, C. MARTIN, D. PETIT, C. POULIQUEN, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, C. FREMY, G. BESSE, C. BARRIERE, S. ROCHEZ.

Absents excusés : D. CAMHI représentée par M. CATELIN, Y. FALCHI représenté par D. PETIT, J.P. VENTURINI représenté par J. GERARD, A.L. FALQUERO représentée par M. GUILLET, S. BOURAS représentée par L. MAURIZIO, S. BOULINGUEZ représentée par C. FREMY, M. RIBES représenté par D. JARNIGON, B. ROSSI LUMBROSO représentée par D. BARBIER, M.L. VOLAND représentée par C. POULIQUEN, M. SOONEKINDT, M. CUTILLO, A. RUBIOLO, P. BUISSON-BAUMELOU représenté par G. SORBA J. PRUNARET représenté par G. BESSE.

G. SORBA a été élu secrétaire.

- Vu le Code général des collectivités territoriales.
- Considérant la Commission finances en date du 18 décembre 2023
- Considérant que notre commune est activement engagée dans une démarche environnementale à travers :
 - o la délibération 2010-077, adoptant la Charte « Vers un développement durable en Pays d'Aix »
 - o la délibération 2012-003, présentant sa démarche de Développement durable
- Considérant que notre commune est activement engagée dans une démarche de développement durable à travers l'obtention du label régional UNE COP D'AVANCE
- Considérant que le présent dossier a aussi un impact sur plusieurs politiques publiques en lien direct avec le développement durable :
 - o Economies d'énergies : isolation, remplacement de vieilles huisseries,
 - o Ilot de fraîcheur
 - o Plantation d'arbres
 - o Désimperméabilisation de sols

La commune a engagé des études de réhabilitation de la salle Yves Montand pour la transformer en une salle de spectacles.

Ce projet de réhabilitation permettra d'accueillir des spectacles dans de bien meilleures conditions qu'aujourd'hui, pour les spectateurs et pour les artistes.

L'ensemble du projet a été chiffré à 1.077.235 €HT.

En date du 20 septembre 2023, la Municipalité sollicitait une participation de 60% au Département pour en financer la réhabilitation. Nous avons obtenu 50,6%. Il reste donc la possibilité de rechercher un complément de financement.

Il est proposé de solliciter l'Etat au travers de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) PACA, et de prévoir le nouveau plan de financement suivant :

- Département 13	50,6%	545.203 €
- DRAC	9,3%	100.000 €
- Métropole AMP	20,1%	216.016 €
- Commune	20,1%	216.016 €
TOTAL		1.077.235 €

Planning prévisionnel

Etudes	Réalisées
Travaux	2024
Réception des travaux	Janvier 2025

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De solliciter la Direction régionale des affaires culturelle pour une subvention d'investissement de 100.000 € pour le financement de la réhabilitation de la salle Yves Montand en salle de spectacles, pour un cout global prévisionnel d'investissement de 1.077.235 €, à un taux de subvention de 9,3%,
- De s'engager à respecter les conditions de financement de la DRAC PACA,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur le premier adjoint, à signer tous les actes et documents y afférant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Guillaume SORBA



Le Maire,
Jacky GERARD

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2023
Affiché le : 22 DEC. 2023